

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

AMENDEMENT

N ° CE135

présenté par

M. Nury, M. Bourgeaux, M. Dive, M. Lepers, M. Rolland, M. Jean-Pierre Vigier et Mme Gruet

ARTICLE 3

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Au début de la première phrase de l'alinéa 7, après les mots :

« tendre vers »,

insérer les mots :

« au moins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Droite Républicaine vise à renforcer l'ambition de la politique énergétique nationale en inscrivant l'objectif de construction d'« au moins 27 gigawatts » de nouvelles capacités nucléaires installées à l'horizon 2050, au lieu de se limiter à un seuil fixe.

Cette rédaction permet de garantir une marge d'adaptation en fonction des besoins réels du système électrique, des évolutions technologiques et des impératifs de sécurité d'approvisionnement.

Elle affirme la volonté de faire du nucléaire un pilier central et durable du mix énergétique français, afin d'assurer la compétitivité, la stabilité et la décarbonation de la production d'électricité, tout en préservant la souveraineté énergétique du pays.